



# Note de présentation synthétique des Budgets Primitifs 2025 Ville et Annexes

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux, et notamment les notes de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doivent être annexées au budget et au compte administratif.

**La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville**

## 1) Budget Primitif 2025 « Ville »

Le Budget Primitif est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Il permet d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Les budgets des collectivités doivent toujours être votés en équilibre réel et sincère suivant un calendrier établi par la Loi : soit, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 20 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 31 mars 2025 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 3 février 2025. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

La structure d'un budget primitif intègre différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent, toutes deux, d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Dans chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions et charges exceptionnelles).
- Les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de service, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...).
- En recettes : les emprunts, les dotations et subvention de l'Etat.

Ce projet de budget, soumis au vote de l'assemblée, se traduit par des objectifs prioritaires qui ont été présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 3 février 2025.

Ils peuvent se décliner de la façon suivante :

➤ **Pour les dépenses**

- La poursuite de la maîtrise des dépenses : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externes,
- Les critères d'attribution des subventions 2025 aux associations seront revisités,
- La préservation d'une capacité d'autofinancement permettant de financer les dépenses d'investissement,
- L'adaptation du programme pluriannuel d'investissement en fonction des capacités du BP 2025,
- La diminution progressive des intérêts d'emprunt concomitante avec celle de l'encours de la dette,
- La poursuite du désendettement de la commune (sauf si recours à l'emprunt),
- Les investissements reprendront les opérations en cours déjà engagées en 2024 auxquelles s'ajouteront les opérations nouvelles de 2025.

➤ **Pour les recettes**

- Les tarifs des services ont été réévalué (ex : ticket de cantine élèves passe de 4,60€ en 2024 à 4,75 € en 2025),
- Prendre en compte l'augmentation des bases de fiscalité fixée à 1,7% par la Loi de finances,
- La recherche de recettes et de subventions tous azimuts,
- Le gel des taux des taxes communales pour la quinzième année consécutive

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le montant total du budget primitif 2025 s'élève à 18 505 000€ dont 10 185 000 € en section de fonctionnement, soit 55,04% du budget total.

### *Section de fonctionnement : les dépenses*

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2025 à 5 435 K€. Elles évoluent en valeur absolue de +26,5 K€ par rapport au budget primitif 2024, soit 1.49 %.

Chapitre	BP+DM 2024	BP 2025	évolution en valeur	évolution en %
011-Charges à caractère général	2 023 500,00 €	2 050 000,00 €	26 500,00 €	1,31%
012-Charges de personnel et frais assimilés	2 519 000,00 €	2 540 000,00 €	21 000,00 €	0,83%
014-Atténuations de produits	56 000,00 €	56 000,00 €	0,00 €	0,00%
65-Autres charges de gestion courante	709 000,00 €	748 000,00 €	39 000,00 €	5,50%
66-Charges financières	34 500,00 €	28 000,00 €	-6 500,00 €	-18,84%
67-Charges exceptionnelles	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00%
68-Dotations aux amort. et aux provisions	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>5 355 000,00 €</b>	<b>5 435 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>1,49%</b>
023-Virement à la section d'investissement	4 900 000,00 €	3 900 000,00 €	-1 000 000,00 €	-20,41%
042-Op d'ordre de transfert entre sections	725 000,00 €	850 000,00 €	125 000,00 €	17,24%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 980 000,00 €</b>	<b>10 185 000,00 €</b>	<b>-795 000,00 €</b>	<b>-7,24%</b>

Concernant le chapitre 011, l'enveloppe budgétaire de 2025 est en augmentation de 26,5 K€ par rapport au BP 2024.

Les charges de personnel augmentent de 21 K€. La hausse potentielle du taux de cotisation CNRACL prévu dans la proposition de la loi des finances 2025 a été pris en compte. De plus, la commune maîtrise l'augmentation des effectifs payés permanents et stabilise la baisse des effectifs non permanent.

Les dépenses du chapitre 65 sont augmentation de 39 K€, marquant ainsi la volonté de maintenir et renforcer un accompagnement des structures associatives et institutionnelles malgré le contexte contraint, tout en continuant à rationaliser les moyens publics attribués.

Les charges financières sont en baisse par rapport au BP 2024 (baisse des taux d'intérêt, réduction importante de l'endettement depuis le début du mandat)

Les dépenses du chapitre 014, 67 et 68 sont stables.

### Section de fonctionnement : les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes réelles sont en augmentation de 2,04 % par rapport au BP 2025 soit + 123 K€ en valeur absolue.

Chapitre	BP+DM 2024	BP 2025	évolution en valeur	évolution en %
013-Atténuations de charges	30 000,00 €	15 000,00 €	- 15 000,00 €	-50,00%
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	294 550,00 €	286 000,00 €	- 8 550,00 €	-2,90%
73-Impôts et taxes	1 305 831,00 €	1 275 831,00 €	- 30 000,00 €	-2,30%
731 - Fiscalité locale	2 643 000,00 €	2 552 969,00 €	- 90 031,00 €	-3,41%
74-Dotations, subventions et participations	1 608 499,00 €	1 889 000,00 €	280 501,00 €	17,44%
75-Autres produits de gestion courante	126 000,00 €	123 000,00 €	- 3 000,00 €	-2,38%
76-Produits financiers	15,00 €	15,00 €	- €	0,00%
77-Produits exceptionnels	19 292,02 €	8 606,08 €	- 10 685,94 €	-55,39%
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>6 027 187,02 €</b>	<b>6 150 421,08 €</b>	<b>123 234,06 €</b>	<b>2,04%</b>
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €	20,00%
002-Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 902 812,98 €	3 974 578,92 €	- 928 234,06 €	-18,93%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 980 000,00 €</b>	<b>10 185 000,00 €</b>	<b>-795 000,00 €</b>	<b>-7,24%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,04 % (6 150€) par rapport au budget primitif de 2024 (6 027K€)

Les produits des services (chapitre 70) diminuent de 2,30 % (8 550€) cette baisse correspond aux recettes de la vente de bois en 2024 qui ne se réalisera pas en 2025.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : la commune a décidé de voter des taux équivalents à ceux de N-1, il faut prendre en compte l'augmentation des bases de fiscalité fixée à 1.7% par la Loi de finances.

Les produits Dotations, subventions et participations (chapitre 74) augmentent de 17,44%. Ils ont été sous-évalués en 2024 et la somme budgétisée est en dessous du réalisé de 2024 (2 027 K€).

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) a été ajusté par rapport aux résultats de 2024 notamment par rapport aux revenus des immeubles.

Le chapitre 013 (atténuations de charges), a été réévalué (1 congé longue maladie cours).

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant global prévisionnel de cette section s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 8 320 000 €.

Les grandes masses se détaillent comme ci-dessous (y compris les reports).

### *Section d'investissement : les dépenses*

Le déficit d'investissement de 2024 est repris en dépense d'investissement au compte D 001 (1 759 651,79€).

Le budget 2025 permet de proposer des investissements nouveaux pour un montant de 4 847 914,81 € dont 4 678 313,13 € au chapitre 21 et 169 601,68 € au chapitre 20.

Les dépenses d'investissements à reporter sur l'année 2025 sont de 1 054 233,40 €. Les remboursements d'emprunt en capital progressent au rythme du remboursement du capital restant dû. Les immobilisations restent à un haut niveau en raison du volume des projets prévus.

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2024	BP 2025
Dépense	Investissement	001-Solde d'exécution de la sect. invest. Reporté		1 759 651,79 €
Dépense	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	60 000,00 €
Dépense	Investissement	041-Opérations patrimoniales	130 000,00 €	130 000,00 €
Dépense	Investissement	16-Emprunts et dettes assimilées	503 200,00 €	468 200,00 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	745 871,79 €	612 328,72 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	5 700 928,21 €	5 289 819,49 €
Dépense	Investissement	<b>Total</b>	<b>7 130 000,00 €</b>	<b>8 320 000,00 €</b>

### *Section d'investissement : les recettes*

Les recettes d'investissements à reporter sur l'année 2025 sont de 362 536,42€.

La somme de 2 451 348,77 € a été inscrite au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Comme chaque année, plusieurs demandes de subvention d'équipement ont été sollicitées (Conseil départemental et Etat DSIL) mais en l'absence d'engagement formel pour le moment, les crédits prévus en recettes pour ces opérations sont uniquement celles ayant reçues un accord de subvention.

Les bons résultats des cinq années écoulées permettent d'autofinancer la majeure partie des investissements prévus en 2025.

Le chapitre 024 produits de cessions est estimé à 220 000 € (220 000 € pour la vente parcelles BE 73, rue Henry le Chatelier au profit du promoteur-lotisseur FLINT IMMOBILIER– Délib 2023-69)

Le virement de la section de fonctionnement est proposé à hauteur de 3 900 000 € contre 4 900 000 € l'année dernière.

Sens	Section	Chapitre	BP+DM 2024	BP 2025
Recette	Investissement	001 Solde d'exécution de la section invest. reporté	68 683,71 €	0,00 €
Recette	Investissement	021-Virement de la section de fonctionnement	4 900 000,00 €	3 900 000,00 €
Recette	Investissement	024-Produits de cessions	330 000,00 €	220 000,00 €
Recette	Investissement	040-Op d'ordre de transfert entre sections	725 000,00 €	850 000,00 €
Recette	Investissement	041- Opérations patrimoniales	130 000,00 €	130 000,00 €
Recette	Investissement	10-Dotations, fonds divers et réserves	481 602,17 €	2 857 463,58 €
Recette	Investissement	13-Subventions d'investissement	494 714,12 €	362 536,42 €
Recette	Investissement	16- Emprunt et dépôt et cautionnement	0,00 €	0,00 €
Recette	Investissement	<b>Total</b>	<b>7 130 000,00 €</b>	<b>8 320 000,00 €</b>

### III. PROGRAMME EN INVESTISSEMENT POUR 2025

La politique de maintenance et d'entretien de l'ensemble du patrimoine communal (écoles, salles de sport, salles culturelles, musée, et autres) sera poursuivie comme chaque année.

**Les principales opérations nouvelles d'achat ou de travaux inscrites au programme d'investissement 2025 avec leurs coûts prévisionnels sont les suivantes :**

#### **Voiries et cadre de vie :**

- 2ème partie de la voie douce (rue des bois vers rue Calmette) (1 025 K€)
- 3ème partie voie douce rue de l'égalité (814 K€)
- Travaux carrefour du Marronnier (800 K€)
- Création d'un plateau surélevé Général de Gaulle, P. Wilson et Aristide Briand (85 K€)
- Cheminement piétons à la Talmouse (110 K€)
- Ajout de caméras au dispositif de vidéo protection (50 K€)
- Travaux d'entretien de voirie par le marché à bons de commande (150 K€)
- Enfouissement « Eclairage public » (100 K€)
- Eclairage public en LED (100 K€)
- Reprise de concessions au cimetière (35 K€)
- Amélioration du cadre vie, orientation dans le cimetière (15 K€)
- Etude et travaux aménagement sécuritaire rue P. Wilson (205 K€)
- Etude aménagement du centre-ville (35 K€)

#### **Bâtiments communaux :**

- Atelier salle de pause – Isolation (50 K€)
- Réfection de la cour de l'école Calmette (120 K€)
- Remise en état du désenfumage naturel de la cantine Calmette (25 K€)
- Travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal (50 K€)
- Restauration « vestiges du château » (50 K€)
- Remplacement de la chaudière de la cantine Calmette (55 K€)
- Remplacement des huisseries école Ferry (120 K€)
- Toiture de la salle Sainte Geneviève (30 K€)
- Mise en place de la Télégestion pour le suivi des systèmes de chauffage au gaz 2ème partie (40 K€)

- Travaux d'entretien électrique par le marché à bons de commande (40 K€)
- Travaux divers d'entretien des bâtiments communaux (150 K€)
- Réfection du mur de clôture du cimetière (10 K€)
- Etude avant-projet réfection église phase 1 et 2 (247 K€)
- Etude projet de démolitions de bâtiments (122 K€)

**Matériels techniques et véhicules :**

- Acquisition de matériels pour le service technique (27 K€)
- Acquisition de fourniture pour la police municipale (10 K€)

**Mobilier et matériels informatique :**

- Remplacement de mobiliers dans les écoles (20 K€)
- Acquisition de matériel pour le service administratif (50 K€)
- Remplacement des ordinateurs des enseignants (15 K€)
- Acquisition de mobiliers adaptés aux enfants pour la restauration scolaire (30 K€)

**Autres investissements :**

- Acquisition terrains (120 K€)
- Révision du PLU (10 K€)

**Il faut ajouter à ces dépenses d'équipement :**

Le remboursement du capital de la dette (468 K€), les opérations patrimoniales (130 K€) et les opérations d'ordre (60 K€).

**Les subventions d'investissements (362,5 K€) reportées au BP 2025 sont les suivantes :**

- Création trottoir 3 rue Calmette : 8,8 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Création d'une voie douce rue de l'égalité : 14,8K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Création d'une chaufferie collective écoles et gymnase : 16,5 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Mise en place de la télégestion dans les bâtiments communaux : 25,6 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Révision du PLU : 3,3 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Travaux amélioration acoustique et énergétique école Ferry : 69,2 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement de la 1<sup>ère</sup> partie rue de l'Egalité 11,8 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement sécuritaire – phase 1 étude 10,8 K€ (Conseil départemental de l'Oise)
- Aménagement de la 2<sup>ème</sup> partie rue de l'Egalité 22 K€ (Conseil départemental de l'Oise) et 179 K€ (DSIL)

**IV. CONCLUSION**

Les dépenses et les recettes globales de fonctionnement 2025 (réelles et d'ordre) sont en baisse de 7,24% par rapport au BP 2024 et il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité locale, cependant l'état a réévalué les bases fiscales de 1,7%, ceci nous est encore imposé.

Les tarifs des services pour les usagers ont augmenté sur la restauration scolaire face à l'augmentation par le prestataire du prix des repas, le ticket passe de 4.60 € en 2024 à 4.75 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le prix des salles a été aussi ajusté pour prendre en compte l'augmentation des fluides et les concessions pour l'entretien et la remise en état.

Les investissements sont financés par le virement de la section de fonctionnement (3 900 K€) et les recettes internes (affectation, ordre).

La ville continuera de se désendetter, ce qui permettra d'envisager les budgets suivants avec des marges de manœuvre conséquentes.

Ce budget qui comporte une structure financière très saine permettra de réaliser un programme d'investissement encore très important.

## V. BUDGETS ANNEXES

### a) Budget annexe d'eau potable

#### Section d'exploitation

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
Dépense	Exploitation	011 – Charges à caractère général	55 000,00 €	125 000,00 €
Dépense	Exploitation	042-O d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	93 415,77 €
Dépense	Exploitation	65-Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	50 000,00 €
Dépense	Exploitation	67- Charges exceptionnelles	224 584,23 €	224 237,07 €
Dépense	Exploitation	68- Dotation aux provisions	0,00 €	0,00 €
<b>Dépense</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>423 000,00 €</b>	<b>495 000,00 €</b>

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
Recette	Exploitation	002- Résultat d'exploitation reporté	298 099,69 €	347 943,13 €
Recette	Exploitation	042-Op d'ordre de transfert entre sections	5 211,11 €	6 709,71 €
Recette	Exploitation	78- Reprises sur amortissement et provisions	1 441,50 €	2 347,16 €
Recette	Exploitation	75-Redevances versées par les fermiers	119 689,20 €	138 000,00 €
<b>Recette</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>423 000,00 €</b>	<b>495 000,00 €</b>

#### Section d'investissement

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
Dépense	Investissement	040-Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 211,11 €	6 709,71 €
Dépense	Investissement	041- Opérations patrimoniales	5 001,98 €	4 707,32 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	150 000,00 €	183 760,00 €
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	520 326,91 €	659 002,66 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	200 000,00 €	137 820,31 €
<b>Dépense</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>	<b>880 540,00 €</b>	<b>992 000,00 €</b>

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
Recette	Investissement	001 – Solde d'exécution reporté	782 122,25 €	873 456,91 €
Recette	Investissement	13 – Subvention d'équipements	0,00 €	20 420,00 €
Recette	Investissement	040 – Op d'ordre de transfert entre sections	93 415,77 €	93 415,77 €
Recette	Investissement	041 – Opérations patrimoniales	5 001,98 €	4 707,32 €
<b>Recette</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>	<b>880 540,00 €</b>	<b>992 000,00 €</b>

Les amortissements des structures pèsent toujours sur la section de fonctionnement à hauteur de 93 415,77 € en 2025. La surtaxe communale reste calibrée à 0,75 €/m<sup>3</sup> pour financer ces amortissements.

Les restes à réaliser en dépenses (89,7 K€) engagées chez SAFEGE concernent les diagnostics du réseau d'eau potable et en recettes (20,4 K€) la subvention attribuée par l'agence de l'eau pour la réalisation des diagnostics.

**b) Budget annexe d'assainissement**

Section d'exploitation

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
Dépense	Exploitation	011 – Charges à caractères générales	84 705,86 €	110 705,86 €
Dépense	Exploitation	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	175 294,14 €
Dépense	Exploitation	65 - Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €
Dépense	Exploitation	67 - Charges exceptionnelles	250 000,00 €	663 800,00 €
<b>Dépense</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>530 000,00 €</b>	<b>969 800,00 €</b>

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
Recette	Exploitation	002 - Résultat reporté	393 847,65 €	374 372,19 €
Recette	Exploitation	042 - Op d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,20 €
Recette	Exploitation	70 – Ventes de produits fabriqués, prestat°services	10 000,00€	10 000,00€
Recette	Exploitation	75 - Autres produits de gestion courante	118 108,15 €	137 583,61 €
Recette	Exploitation	77 – Autres produits exceptionnels		439 800,00 €
<b>Recette</b>	<b>Exploitation</b>	<b>Total</b>	<b>530 000,00 €</b>	<b>969 800,00 €</b>

Section d'investissement

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
Dépense	Investissement	040- Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 044,20 €	8 044,20 €
Dépense	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	947,52 €	139 871,41 €
Dépense	Investissement	20-Immobilisations incorporelles	400 000,00€	400 000,00€
Dépense	Investissement	21-Immobilisations corporelles	1 088 008,28 €	1 430 084,39 €
Dépense	Investissement	23-Immobilisations en cours	150 000,00 €	150 000,00 €
<b>Dépense</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>	<b>1 647 000,00 €</b>	<b>2 128 000,00 €</b>

Sens	Section	Chapitre	BP 2024	BP 2025
<b>Recette</b>	Investissement	001 - Solde d'exécution reporté	1 470 758,34 €	1 712 701,45 €
<b>Recette</b>	Investissement	040 - Op d'ordre de transfert entre sections	175 294,14 €	175 294,14 €
<b>Recette</b>	Investissement	041- opérations patrimoniales	947,52 €	139 871,41 €
<b>Recette</b>	Investissement	13 – subvention d'investissement		100 133,00 €
<b>Recette</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>	<b>1 647 000,00 €</b>	<b>2 128 000,00 €</b>

Comme pour le budget annexe d'eau potable, les amortissements des infrastructures pèsent de plus en plus sur le budget annexe d'assainissement. Les restes à réaliser en dépenses (275 K€) concernent la réalisation de diagnostics du réseau d'assainissement et schéma des eaux pluviales et recettes (100 K€) subvention de l'agence de l'eau accordée pour la réalisation des diagnostics.

La loi de finances rectificative du 9 mars 2010 complétée par l'instruction fiscale du 1er août 2013 prévoyait qu'à compter du 1er janvier 2014, les budgets assainissement étaient de droit assujettis à la TVA. Ainsi, les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation, mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisé, sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux alors qu'antérieurement elles étaient considérées comme intervenant en tant qu'autorité publique et non assujetties à ce titre.

Compte tenu de la date du contrat d'affermage précédent avec la SUEZ, notre collectivité s'inscrivait dans une exception au principe d'assujettissement. Dans ce cadre, la commune récupérait, via le délégataire, la TVA sur les investissements liés à son contrat.

Cette exception ne peut toutefois se poursuivre avec le nouveau contrat et il convient, dès à présent, d'organiser le changement de régime de TVA. Dans ce cadre, la commune déduira donc directement la TVA grevant les dépenses engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. En contrepartie, les recettes de ce budget seront assujetties à la TVA.

Ainsi, à compter de la date d'assujettissement du service à la TVA, le budget sera un budget hors taxes ; la TVA étant gérée par le comptable.

Les régularisations de la TVA seront réalisées en 2025 pour les écritures comptables depuis la date de signature du nouveau contrat de service public (section d'exploitation au chapitre 67 - Charges exceptionnelles et au chapitre 77 – Autres produits exceptionnels).

Vu que le budget assainissement est assujetti au régime fiscal de la TVA, les tarifs ont été votés avec un montant TTC pour 2025.

- Participation assainissement collectif par logement passe de 2 000 € en 2024 à 2 100 € HT soit 2 520 € TTC en 2025.
- Participation assainissement immeuble desservant au moins 3 logements (prix par cage d'escalier) passe de 6 400 € en 2024 à 6 500 € HT soit 7 800 € TTC en 2025.
- Participation assainissement immeuble desservant au moins 5 logements (prix par cage d'escalier) passe de 11 500 € en 2024 à 11 600 € HT soit 13 920 € TTC en 2025.
- Et la surtaxe communale eaux usées est proposée sans modification à 0,80€ le m3.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le **03/02/25**



ID : 060-216006619-20250331-2025\_18-DE